

STRATEGIES DANS LA GESTION DES INTERACTIONS DISCORDANTES*

Claude CHABROL (Université de CAEN CEPS et CAD)

ABSTRACT: O objetivo deste artigo é fazer uma reflexão sobre as interações polêmicas e discordantes a propósito de uma entrevista veiculada no programa da televisão francesa "Apostrophes", dirigido por Bernard Pivot. O quadro teórico mais amplo é aquele da pragmática psico-social, no âmbito da qual são especificadas as noções de contratos de ação, contrato de comunicação e orientações ritualizantes a fim de definir os conceitos de estratégias interacionais e orientações interacionais e discursivas. Tais conceitos permitem dar conta mais exatamente da natureza dos atos de intervenção não esperados: das discordâncias ou divergências na orientação argumentativa até as infrações ou transgressões que questionam o contrato habitual. Esses últimos fenômenos poderiam envolver uma renegociação do contrato do debate na mídia e, portanto, de sua evolução.

1 Préalables: Contrats et orientations ritualisantes

1.1 Considérations générales

Tout comportement langagier est d'abord un comportement comme le rappelle justement Bange, P. (1989: 27-28) celui-ci apparaîtra comme une "action sociale" (Max Weber) parce que son producteur veut lui donner un sens (ou est présumé le faire) qui devra être au moins partiellement reconnu et interprété pour entraîner des réactions adéquates et une réciprocité indispensable à la coordination des actions ou interactions, dès qu'un but commun d'action est visé ou supposé tel.

L'étude des interactions langagières renvoie donc à une théorie générale de l'action pour ses fondations plus qu'à une théorie philosophique des actes de langage. Les discussions infinies sur les postulats de pertinence ou de coopération (Grice) montrent bien que leurs caractéristiques dominantes sont: éthiques. Ils tentent de présenter les fondements d'une sociabilité raisonnable ou rationnelle, principes

d'une Ethique de l'action collective donc compréhensible et non de la seule communication langagière (Parret, H.; Sbisa, M. 1990).

Se parler est d'abord "faire quelque chose ensemble" (Charaudeau, 1989a/1989b) ce qui exige des capacités de coordonner les actions individuelles mutuellement en vue de buts partageables. Il faut donc supposer des capacités de planification et de régulation, générales ou spécifiques au type d'activité collective qui pour partie existeraient avant les rencontres et pour partie s'élaboreraient au cours de celles-ci par une négociation réciproque.

Agir en commun implique non seulement de faire individuellement des plans qui permettent de choisir et de répartir dans le temps des sous-buts et des moyens pour les atteindre comme de contrôler leur réalisation et d'en corriger l'exécution (J.F. Richard, 1990:271, 272), mais de le faire ensemble, ce qui appelle une répartition des rôles et des places si ce n'est des objectifs, une explicitation et une négociation des objectifs-buts (méta-communication), une activité contrôlée de co-élaboration des représentations en vue de produire "un modèle de la réalité publique" (A. Berrendonner, 1990:15) et "un environnement cognitif mutuel" (Sperber et Wilson), dans un temps donné, ce qui signifie une gestion temporelle des ressources en séquences ou étapes (chronotaxie) repérables et acceptables.

Que l'activité ait un but d'action concret ou abstrait, (consistant alors en un objectif socio-cognitif d'inter-compréhension et d'accord à propos de représentations de faits ou de croyances), la communication effectuée par des interactions langagières n'apparaît que comme un moyen au service de fins actionnelles.

"Que dire ensemble?", "comment le dire?" sont des questions dont les réponses sont largement contraintes par l'organisations préalable de l'action. La répartition des "rôles communicationnels" (Charaudeau, 1989a/1989b), la fixation et la négociation des sous-objectifs communicationnels comme le contrôle de la co-construction des objets du discours et la gestion des étapes de la co-énonciation dépendent d'abord du type d'organisation collective du Faire.

Avec Ghiglione (1986) et Charaudeau (1983, 1989a /1989b) nous faisons l'hypothèse que la planification et la régulation de l'action collective et de la communication implique des contrats spécifiques¹ qui

règlent l'expectation croisée des participants, assurent leur coopération effective et même l'interprétation des observateurs.

Ils sont constitués de schématisations en partie communes de l'action et de règles du jeu constitutives et normatives qui permettent seules une régulation collective.²

Plus les buts d'action communs sont pertinents et censés entraîner des conséquences importantes pour le groupe, plus les buts et surtout les contrats sont précis c'est à dire bien définis au préalable (pré-programmation des sous-objectifs) et plus le groupe prête attention au contrôle de son activité (fonction "d'animation" régulateur).

Toutes les rencontres sociales ne visent pas un but prédominant commun (une hiérarchisation des buts, exactement) car toute réunion ou rassemblement n'est pas nécessairement orienté vers l'accomplissement d'une action sociale collective. Une conversation informelle entre amis ou au café, une réunion mondaine à l'occasion d'un événement ne permettent pas d'accomplir une action en commun mais superposent et confrontent de façon plus ou moins aléatoire des actes et stratégies individuels, dont la régulation renvoie aux normes routinières (Habitus) de la culture et du groupe et un relatif respect des contraintes d'enchaînement discursif.

1.2 Contrats du débat médiatique et orientations ritualisantes

1.2.1 Si l'on considère maintenant un objet particulier comme un débat culturel télévisuel (Apostrophes), on posera avec Charaudeau un contrat de communication de **débat** général qui instaure une rencontre polylogique comme dans le cas des réunions-discussions mais explicitement régulée par au moins un participant doté d'un rôle et statut particulier d'animateur qui lui attribue des droits et devoirs liés à la gestion des objets de référence, de la structuration du temps (étapes ou séquences de la "chronotaxie" (G. de Salins, L. Laemmel, 1989) et de la distribution de la parole.

En outre il représente l'organisation ou le groupe invitant qui institue le débat entre invités autorisés pour un public destinataire ultime et tiers témoin de la rencontre.³

Dans le débat télévisuel, le public destinataire ultime est absent selon le contrat général du spectacle médiatique.⁴

Le but premier proposé aux participants d'une émission de ce type est en effet la production d'un spectacle et secondairement d'un débat. Cette hiérarchisation ne doit pas être négligée car elle entraîne des contraintes pour les rôles communicationnels à privilégier et pour les stratégies discursives.

L'animation est d'abord garante de la qualité d'un spectacle dont on connaît les contraintes "esthétiques" générales: scénarisation, scansions rythmiques, alternance de dramatisation/détente, focalisations diverses en un temps bref.⁵

Le débat télévisuel héritera obligatoirement de ces contraintes "esthétiques" même si ces objets en sont plus ou moins éloignés en apparence: politique, scientifique, problèmes de société sans parler de littérature.

Les participants sont invités à "jouer à débattre", plus qu'à débattre, sous la conduite d'un metteur en scène-animateur.

Cependant le contrat de débat existe et il faut bien accepter la sollicitation de l'animateur à confronter des appréciations et des opinions et à argumenter sur des "objets" de référence où par définition un consensus n'existe pas au préalable (politique, problèmes de société) ou est même considéré comme improbable, si ce n'est exclu (domaines esthétiques).

C'est dire que le contrat de débat véritable implique une dimension potentiellement polémique dont le support sera la distance supposée entre les positions des acteurs et l'indécision ou l'incertitude des publics.

Mais le contrat de débat suppose aussi des connaissances préalables importantes et partagées entre les membres de la rencontre. L'une des fonctions de l'animation médiatique consiste aussi à veiller à l'explicitation et à l'activation de ces connaissances pour le public absent qui ne peut, contrairement aux invités, rétro-agir.

Ceci explique le développement d'un contrat secondaire de questionnement informatif qui peut prendre la forme "interview", qui

voit l'animateur demander des explications et des informations, inciter à raconter ou à décrire, dès le début des échanges.

Naturellement au cours du débat les participants tendent, plus ou moins, à co-construire "un modèle de la réalité publique" (A. Berrendonner, 1990:15) qui leur assure un certain environnement cognitif mutuel (Sperber et Wilson, 1986) et doit autoriser une certaine inter-compréhension. Ici aussi l'animateur doit intervenir pour augmenter l'explicitation de ce modèle et parfois inciter à sa modification à partir de ses représentations hypothétiques des environnements cognitifs "habituels" de ses publics.

1.2.2 - Ritualisations

Il faut aussi envisager la possibilité de ritualisations spécifiantes qui donnent aux débats télévisuels des tonalités très différentes⁶ et leur confèrent une identité.

On évoquera seulement quelques principes de ritualisation de façon non exhaustive:

- 1) l'orientation peut être agonale explicitement ou au contraire non-agonale. C'est dire par exemple que la règle du jeu rituel d'un talk show comme "Ciel mon Mardi" autorise et prépare des affrontements, alors que celle d'Apostrophes autorise et prépare explicitement des rencontres qui devraient en général se dérouler de façon relativement "coopérative" sans exclure les "discordances" mesurées.
- 2) Elle peut être "cérémonielle" ou à l'opposé "non cérémonielle". "Ciel mon Mardi" instaure un espace de relations familières et "sans cérémonie" bien opposé à celui des "Dossiers de l'écran" ou d'"Apostrophes" ou même de l'ex "Droit de réponse". Les registres de langue sont un élément de réalisation de cette réalité.
- 3) Elle peut être délibérément "responsable" ou au contraire "moins responsable", ce qui se marque entre autres par l'abondance des interventions parenthétiques et de rupture et des méta-communications humoristiques hors du cadre du propos, de la part de l'animateur en particulier. Il s'agit donc d'une "responsabilité énonciative".

- 4) Elle peut encore être "louangeuse ou critique". On peut être invité parce qu'on est censé avoir fait, dit ou écrit quelque chose de notable, évalué positivement ou négativement par l'opinion.

Donc l'invité est convié dans un cas à participer à une rencontre où son potentiel de louange méritée pourrait être encore augmenté et dans l'autre où son potentiel de critique méritée pourrait être encore accentué, s'il ne se défend pas bien.

- 5) Elle peut être "individuanante ou désindividuanante". Dans le premier cas, l'invité est assuré de disposer d'un espace de parole personnel important et d'être un moment en tant qu'acteur social ou auteur, producteur ou témoin d'actes notables ou narrateur d'un texte, objet de référence pour l'animateur et aussi pour les autres participants (cas d'Apostrophes).⁷

Dans le second rien de tel, il ne sera que l'un des acteurs d'un jeu collectif (Dossiers de l'écran, Ciel mon Mardi...). Les séquences et les thèmes principaux des échanges n'y sont pas focalisés sur chacune des personnes présentes, qui servent seulement de support à une co-construction significative plus ou moins réussie.

1.2.3 - Remarques

L'on voudrait clore provisoirement cette revue en explicitant la nature de ces contrats et des principes de ritualisation et de leur articulation.

Un "contrat" est une règle à la fois constative au sens de Searle (1972) et normative au sens psycho-sociologique puisqu'il permet d'une part la constitution d'un jeu donné d'action collective finalisée vers un but (un spectacle, un débat...) dont il donne aux participants des éléments schématiques de planification et de régulation de leurs interactions, et que d'autre part il norme leurs échanges en servant de référence locale qui doit être respectée et dont la transgression peut être sanctionnée.

Toutefois il faut souligner que la majorité des rencontres même contractualisées ou "transactionnelles" au sens de Gumpers ne sont pas

des jeux simples et finis comme le football ou les échecs mais complexes et non finis. Ce n'est pas le fait qu'elle combine plusieurs contrats :

(Spectacle médiatique + Débat informatif...) avec des orientations ritualisantes diverses (non-Agonal + Cérémonielle + Louangeuse + individuante...) pour construire une configuration "rituelle" particulière comme celle d'Apostrophes par exemple, qui est décisif.

Ce qui différencie les jeux complexes et non finis des autres réside dans la "zone de liberté" qu'ils laissent aux joueurs et même à l'animation dans l'application, l'interprétation et la suspension des règles constatives normatives et dans la satisfaction relative des contraintes qu'elles entraînent.

Ceci crée la possibilité de variations assez importantes, si ce n'est d'innovations. En somme un jeu est "complexe" parce que les stratégies ne s'y développent pas seulement dans le cadre institué par les règles constitutives normatives mais aussi en partie sur ce cadre même.

On joue bien "dans" mais aussi "avec/sur" les règles de jeu, dans une certaine limite, ne serait-ce qu'en introduisant de légères modifications dans le rapport habituel entre contrats et entre orientations.

Un jeu complexe se signale donc par l'instabilité relative de la configuration rituelle qu'il engendre et c'est justement cette caractéristique qui rend encore plus nécessaire une autonomisation et une spécialisation de la fonction d'animation. Lorsque la complexité d'un jeu social augmente, doivent apparaître aussi des règles pour le jeu sur les règles. Comme il semble difficile d'échapper à une régression sans fin (règles sur les règles sur les règles...), il faut bien s'en remettre à un meneur de jeu et/ou au représentant de la structure sociale instituante pour décider.⁸

Par ailleurs un jeu sera dit "non fini" par opposition à "fini", si l'on y joue pour jouer et non pour gagner (Carse, 1988:11).⁹

Ils s'opposent selon un contrat clair de compétitivité concurrentielle reconnu qu'on ne confrontera pas avec les situations

nombreuses où se produisent des confrontations des épisodes de louange pas plus qu'avec les enjeux de certaines stratégies personnelles des joueurs. "Vaincre" dans un "face à face" contradictoire n'est pas un résultat inscrit dans le jeu mais un effet supposé construit sur une interprétation des réactions attestées ou imaginées des tiers destinataires.

Il est assez évident qu'un jeu "fini" implique une structure simple, où les stratégies des joueurs se déroulent strictement dans les règles et constitue donc une configuration rituelle stable avec une animation de type arbitrage.

Enfin il faut remarquer que l'on utilise ici les termes de "configuration rituelle" et non de "rituel" sauf à titre d'abréviation commode. En effet un "rituel" au sens strict du terme est un jeu simple et non fini qui laisse très peu de liberté aux joueurs parce que les interactions de ceux-ci sont strictement réglés selon des scripts stables qui programment en détail la succession de leurs actions effectives dans le temps de la rencontre (cérémonie religieuse, condoléances, salutations entre personnes éloignées, commande au restaurant, achat d'un billet de train...).

L'existence de "scripts" restreint beaucoup l'espace des stratégies auquel nous nous intéressons maintenant et la fonction d'animation se réduit à un rôle d'officiant.

2 L'espace des stratégies interactionnelles

2.1 Définitions générales

Les contrats d'action et de communication et leurs spécifications (orientations ritualisantes) fixent seulement les grands objectifs et les grandes étapes de leur réalisation dans le temps des rencontres (séquences de la chronotaxie).

Leur mise en oeuvre passe par la production de comportements manifestes entre autres discursifs, qui révèlent l'existence de stratégies. Celles-ci sont nécessaires parce que généralement, les normes contractuelles et ritualisantes ne définissent que les plans et scénarios des comportements dans un contexte idéal. Les stratégies permettent

aux "joueurs" leur exécution effective par un jeu de mécanismes spécifiques de planification permanentes.

Elles tendent aussi à rendre compatibles tous les éléments des systèmes impliqués dans l'action en cours: règles de la langue et planification phrastique, contraintes d'enchaînement discursif, vérification des savoirs partagés, respect des contrats et orientations différents.

Ce faisant, elles assurent concrètement la traduction en opérations détaillées des plans et l'adaptation à la situation réelle.

Ces stratégies dépendent entièrement des contraintes de fonctionnement des systèmes qui interviennent aux divers niveaux de la réalisation (J.F. Richard, 1990:272). On parlera de stratégies socio-cognitives de **fonctionnement**.

Il existe d'autres stratégies périphériques pour les sujets engagés dans une actions "collective" ou supposée telle. Ce sont celles qui visent des objectifs et des buts socio-affectifs ou socio-cognitifs **implicites** car non légitimés ou non évoqués dans tels contrats et telles orientations. Ainsi par exemple, pour n'en citer que quelques uns:

- a) Construire une représentation de soi positive, conforme ou non, différenciée ou non (Chabrol, 1990 : 216)
- b) Préserver sa face et celle d'autrui (Goffman)
- c) tenter de rapprocher le modèle co-construit de la réalité publique de ses croyances propres (influence) (Berrendonner)
- d) tenter de comprendre le problème, de faire avancer l'action, en étant actif (initiant) ou suiviste (O. Camus-Malavergne et C. Chabrol, 1989)
- e) Privilégier les dimensions hédoniques et esthétiques dans les rencontres. Les dimensions émotionnelles et le plaisir de la séduction prédomineront ici.
- f) Privilégier les dimensions utilitaires: la défense de ses intérêts antérieurs, individuels ou de groupe,
- g) Vouloir apparaître comme "vainqueur" ou celui qui "a le dessus", dans un jeu non fini au détriment d'un ou de plusieurs "adversaires" dont la face sera souvent menacée. C'est le Tiers (public témoin) qui doit accomplir cette

évaluation, difficilement accessible pendant l'action aux acteurs et même sans doute a posteriori.

S'il paraît impossible de donner une liste exhaustive, on peut reconnaître quelques grands "enjeux", classiques en psycho-sociologie, qui correspondent souvent à des attitudes et peuvent faire l'objet d'une norme :

- identitaire (personnel et collectif) comme a), focalisation sur la construction de l'identité.
- groupal: focalisation sur le fonctionnement du groupe en tant que tel comme b),
- Activisme dans la tâche : d)
- d'influence, c)
- d'utilité, f), hédonique, e), ou compétitif, g)...

Il est aisé de voir que certains de ces "enjeux" généraux peuvent être favorisés par un contrat ou une orientation ritualisante, (Ex.: enjeu "compétitif" et [contrat face à face + orientation agonale], ou "identitaire" et (orientation individuante + contrat interview...)). A l'inverse ils peuvent se révéler presque incompatibles (Ex.: enjeu "compétitif" et contrat de débat + orientation non agonale + orientation cérémonielle)) ou encore indifférents, ni favorisés, ni incompatibles.

Ceci posé, la question demeure pour les participants quant aux programmes d'actions et de comportements discursifs précis qui leur permettront de réaliser concrètement ces enjeux stratégiques "périphériques" par définition personnels ou du moins non partageables par tous en tant que tels dans un jeu donné.

D'autant que l'évaluation des résultats repose ici sur des inférences interprétatives multiples opérées par le sujet concerné, les autres participants ou les observateurs, donc selon des points de vue distincts.

Il faut bien supposer que dans une culture donnée les membres habitués à interagir dans certains types de jeux disposent d'ethno-méthodes communes pour accomplir et évaluer dans ce cadre les comportements liés à ces stratégies.

Elles doivent, avec une certaine marge d'erreur, leur permettre d'anticiper les évaluations et de se représenter les points de vue au cours de l'action même.

On a fait ailleurs (Chabrol: 1986,1989,1990) l'hypothèse de l'existence de normes et rôles socio-langagiers conformes qui permettent à des professionnels dans une réunion de travail de tenter de réguler la construction de leur identité sociale, par exemple.

Mais on reconnaîtra que l'on sait encore peu de choses précises sur de tels domaines en ce qui concerne l'analyse des interactions verbales.

Le recours à l'expérimentation en laboratoire et sur le terrain, comme à des enquêtes à plan quasi-expérimental, paraît indispensable dès qu'il s'agit d'analyser des effets souvent postérieurs aux rencontres ou bien qui ne laissent que des traces ténues dont l'interprétation dépend surtout des places et points de vue de ceux qui l'accomplissent.

2.2. Stratégies et interactions discordantes

L'intérêt heuristique des interactions langagières "polémiques" réside sans doute dans l'idée que les épisodes critiques dans les échanges sociaux peuvent constituer, pour une élaboration théorique en cours, des objets de réflexion privilégiés.

Leur apparente irrégularité ou leur caractère de contre-exemple au regard des modèles doivent contraindre à une mise à l'épreuve "réflexive" des hypothèses premières et à un enrichissement du cadre théorique.

Ceci apparaît d'autant plus urgent que le domaine de l'analyse conversationnaliste comme le rappelle justement H. Parret (1990: 48,49) risque toujours de succomber aux charmes d'un "irénisme idéalisant" en réduisant les principes de la philosophie du langage comme la Coopération (Grice), la Charité (Davidson) et l'Humanité (Quine) à un Principe de Politesse (Leech) très sommaire, qui pourrait aussi "résumer" les "face threatening acts" de Goffmann.

Il faut enfin préciser qu'il n'est pas du tout question de présenter ici une "théorie" des débats polémiques, même télévisuels. On tentera seulement à partir de l'analyse de quelques exemples une mise à l'épreuve des hypothèses déjà présentées et peut-être sera-t-on conduit à les préciser.

2.2.1. Les degrés d'infraction et les types de discordance

Etant donné un jeu social comme *Apostrophes* avec ses contrats et ses orientations ritualisantes prédominants, on peut en déduire logiquement des degrés de gravité dans l'infraction, ou non respect des règles du jeu. Les "discordances"¹⁰ ne doivent pas être confondues avec les infractions, même si certaines d'entre elles apparaissent telles. Toutefois ces deux catégories doivent être articulées.

Le non-respect des contrats d'action est plus grave que celui des contrats de communication et ces derniers importent plus que les orientations qui les spécifient.

Ainsi le contrat de spectacle est fondamental. Son acceptation implique qu'on tienne ensuite correctement son rôle d'acteur. Quitter le plateau (B. Clavel: « Bonsoir, Messieurs les censeurs! ») est d'abord une rupture de contrat comme boire à la bouteille en lutinant sa voisine (C. Bukowski éjecté d'*Apostrophes*). De même le scénario pré-établi devrait exclure des initiatives "prématurées" comme intervenir dans la séquence duelle (interview) d'un autre invité sans avoir été sollicité par l'animateur (Chancel dans "les Pouvoirs de l'image") ou encore prendre la parole de soi-même sans avoir été sollicité ou autorisé.

Le contrat de débat n'autorise pas normalement un invité à refuser de prendre position sur l'intérêt d'un livre-invité de façon "responsable" (énonciativement), or Gaudemar, Hammon et Rotman se déroberent, même si les deux derniers s'en expliquent.

Le contrat informatif d'interview impose à l'interviewé de répondre a minima aux demandes d'informations, et d'explications à propos de faits, d'événements et de jugements concernant le monde de son livre, de ses personnages et le rapport que lui "auteur" a pu avoir avec lui "narrateur".

Refuser comme Nab au début de son interview de donner le sujet-résumé de son roman est non-attendu et décevant quant à son devoir d'informateur.

Il serait fastidieux de poursuivre en pointant les non-respects des orientations l'un après l'autre comme par exemple le prédominance de relations agonales et critiques dans "Fabriques de Cancre", débat de

société où B. Pivot réunissait des partisans des méthodes actives et d'éveil dites modernes et de tenants de la tradition et de l'ordre pédagogique...!

Les différents types de "discordance" devraient toujours être appréciés à partir de ce qui précède. Il faudrait pouvoir préciser si un type donné réalise ou non une infraction et de quelle gravité ou au moins la situer vis à vis des contraintes contractuelles et d'orientations hiérarchisées.

A partir des propositions d'A. Croll et P. Charaudeau ¹¹ on distinguera deux niveaux liés d'analyse des interactions:

1. Les activités de gestion des thèmes et rôles communicationnels
2. les actions de co-construction discursive des objets de référence significatifs.

La gestion est le lieu de la fixation des cadres pré-supposés et places du débat que la co-construction devrait accomplir. Dans un spectacle comme *Apostrophes*, la gestion doit être le domaine de l'animation avec des possibilités de délégations momentanées et ratifiées (cf. séquences plurielles des débats) à des participants.

Une discordance sur la gestion est donc plus grave par définition qu'une discordance dans la co-construction.

En effet, au plan de la gestion, la discordance se traduira par une "dé-construction" défensive (refus du thème, des rôles proposés) ou même offensive (mise en cause de l'interlocuteur), tandis qu'à celui de la co-construction, on n'aurait que des désaccords sur la définition du thème et sur la qualification des objets, des réfutations du lien entre arguments et conclusions, ou de la relation entre propositions (causalité, conséquence...) et des contestations à propos de l'orientation argumentative (conclusions opposées).

Ajoutons encore pour conclure ce point, qu'étant donné le rôle primordial de l'animateur dans tous ces domaines, ses initiatives "transgressives" (si elles existent??) au regard des contrats et orientations dans la gestion, comme ses discordances explicites ou non à l'occasion de sa participation éventuelle à la co-construction, seront beaucoup plus cruciales que celles des membres ordinaires.

2.2.2. Discordances de participants, discordances d'animateur

On pourrait se poser la question de la possibilité même d'une transgression de la part du garant des contrats et metteur en scène du spectacle. Par définition tout ce qu'il fait, même nouveau et non attendu, ne devient-il pas légitime?

Ses écarts vis à vis des règles anciennes ne fondent-ils pas les éléments des règles nouvelles immédiatement?

Nous ne le croyons pas, car dans un jeu complexe donné, la fonction d'animation est justement celle du recours ultime qui fixe les limites du jeu "dans/sur" le règles.

S'il veut changer le jeu, le metteur en scène doit en instituer un nouveau (ou au moins une séquence nouvelle dans l'ancien).

On ne peut donc exclure des écarts et transgressions de l'animateur au regard des règles de la gestion et des discordances plus ou moins explicites et graves dans la co-construction, discordances non prévues par le jeu "Apostrophes", même si elles demeurent limitées et rares par nécessité fonctionnelle.

2.2.2.1. Une transgression de B. Pivot?

(voir texte à la fin de l'article)

Cette séquence déjà analysée ailleurs en détail ¹² pose des questions évidentes:

L'intervention de B. Pivot en A6 («Eh! dites, vous savez pas que...»), dirigée vers F, est-elle conforme aux contrats et orientations habituels d'Apostrophes ou au contraire représente-t-elle une transgression dans une émission déjà très particulière?

On notera en effet que le débat "Fabrique de Cancre" était consacré à des ouvrages sur l'éducation (thème de société) et réunissait des participants aux positions très différentes mais qui pouvaient être rangés en deux clans opposés, au premier abord (Anciens/Modernes...).

C'est déjà dire qu'exceptionnellement le metteur en scène avait organisé un débat collectif et contradictoire qui pouvait dépasser les individus-auteurs dont les séquences duelles (interview) étaient plus réduites qu'à l'ordinaire.

Posons que l'orientation agonale était exceptionnellement plutôt sélectionnée, ce que confirment entre autres certaines sollicitations de l'animateur après une séquence-invité très brève: «réponse de X?» ou «Y n'est pas d'accord?».

Ainsi l'orientation individuante n'était plus clairement maintenue prédominante et de plus l'orientation louangeuse potentielle suspendue car rien ne permet de penser au vu des interventions de l'animateur qu'il aurait pu accorder pareillement à tous ses invités, un crédit (collaboration pertinente sur le thème) sans que toutefois l'orientation inverse (critique) ne soit choisie non plus!

Ainsi l'intervention de Pivot adressée à un partisan farouche de la tradition se produit-elle dans un contexte général qu'on peut qualifier hypothétiquement lui-même: "hors-norme".

L'animateur a pris soin de l'introduire dans une séquence présentée en apparence comme "parenthétique" par rapport à l'échange en cours (cf. AS/A1 «je m'excuse M. F.» et AD/A2 «je vous arrête une seconde».

Il tente ainsi de ne pas apparaître comme participant directement aux échanges en cours sur la sélection et la qualité littéraire entre F et E en proposant à l'attention un thème périphérique et local: / l'ignorance d'un agrégé à propos d'une règle de grammaire/.

Pour prévenir les risques pour la face de F, il commence par une félicitation générique:

AD/A1 «j'ai lu aussi votre copie qui est tout à fait remarquable» AS/A2 «parce que vous écrivez très bien» puis il opère son attaque sous la forme d'une demande d'aveu d'ignorance, reformulation rhétorique d'un reproche aggravé par le rappel de la qualité du coupable «agrégé de lettres classiques».

Ce faisant, comme le remarquait F. Duval, il accentue la gravité de sa critique car il paraît viser l'incompétence exemplaire d'un enseignant

supposé particulièrement qualifié et par là implicitement, celle de tout un corps social.

Cette inférence probable sera encore mieux facilitée par Pivot plus loin en:

AS.A14 «parce que si vous agrégé de lettres classiques vous ne connaissez pas cet accord»

AD.A15 «vos élèves n'ont aucune chance de le connaître jamais»

L'attaque de A6 provoque des réactions très significatives:

1) F produit une question ambiguë condensatrice en guise de réponse: «avec qui?» (Selon qui? + avec quoi?) qui produit un "trou fonctionnel"(Roulet) au plan des enchaînements discursifs puis se dérobe en se contentant de signaux d'écoute: «oui, oui!» (i2 F3) très insuffisants au regard de tous ses devoirs d'interlocuteur.

2) B et C ses alliés idéologiques se substituent à lui pour prendre sa défense et celle des enseignants dans leur ensemble:

AD/B2: «il y a une faute de grec...». Aveu d'une faute de la part d'un professeur du collège de France donc...

AD/C1: «Il y a des fautes d'orthographe dans les cinq livres...» donc...

Ces réactions doivent signaler à l'animateur qu'il a dépassé les limites ou commis un abus de pouvoir qui met en danger éventuellement la poursuite du jeu.

Il décide bientôt un retrait "stratégique":

AD/A10: «non non ça m'amusaient simplement»
minimisation par dé-responsabilisation énonciative

AS/A11: «Je relevais les mots dans une phrase sur la grammaire dans une page justement sur la grammaire où tout d'un coup vous ne (la) respectez pas»,
minimisation sémantique # incident insolite paradoxal

AD/A12: «Je la prends pas en compte hein!...»
dénégation de l'acte de critique, infondé

Il se retrouve ainsi dans son cadre habituel où il ne s'autorise que rarement, pour rompre la monotonie du rituel "louangeur" et "cérémoniel", des sorties provocatrices sous la forme d'interventions parenthétiques critiques ironiques non sérieuses (peu responsables énonciativement) et sans portée au regard du thème central de l'échange.

Mais il reçoit en finissant l'aide inespérée de B qui rompt la défense collective et intègre son intervention dans l'échange sérieusement:

I2/B3: «C'est la démonstration du mal que nous dénonçons»

Cette aide le décide à reprendre son attaque de façon très argumentée en A14 et A15: «parce que si vous... (alors) vos élèves » qui constitue un exemple particulier d'une thèse générale facile à reconstituer et à insérer dans l'échange général:

/C'est l'incompétence des enseignants pris dans leur ensemble qui est la première cause des maux qu'ils déplorent/

Cette fois l'animateur du rituel Apostrophes s'est véritablement écarté des règles dont il est garant. Il participe au débat qu'il est censé réguler. Il prend parti dans les échanges en cours et attaque frontalement, à travers l'invité qu'il offense, un corps social¹³.

Il n'y a plus d'animateur à cet instant et pourtant la fonction doit être tenue. Ceci permet de comprendre qu'un participant puisse ou doive (?) se substituer à lui pour assurer la poursuite du spectacle-débat et aussi la clôture de la parenthèse comme telle.

F était tout désigné pour tenir le rôle car, en tant qu'interpellé et offensé, sa réponse ou sa réplique était toujours attendue.

Il est, cette fois, coopératif puisqu'il accepte de répondre en contestant son ignorance et le présupposé de l'existence d'une règle établie et nette (discordances de co-construction sémantique par contestation du propos et d'un de ses présupposés) puis contrairement à B il clôt de lui-même la séquence parenthétique sans du tout reconnaître ses liens inférentiels aux thèmes de l'échange principal (/Sélection et Qualité littéraires/)

AD/F9: «bon enfin c'est pas la peine de discuter ce point de grammaire!»

(méta-communication régulatoire de gestion du choix des thèmes, typiquement du ressort de l'animation) et reprend la séquence "interrompue" sur la Sélection IIF1.

3. En guise de remarques conclusives, on posera les hypothèses générales suivantes:

I. La fonction d'animation dans un jeu complexe doit être maintenue sinon il n'y a plus action en commun et co-construction d'objets mais confrontations aléatoires de stratégies (discursives) personnelles. Ainsi un polylogue polémique peut toujours dégénérer en une série de monologues peu reliés entre eux.

Cette éventualité n'est jamais à écarter, car certains types d'échecs dans les débats peuvent sembler fort "spectaculaires" pour l'autorité instituante médiatique¹⁴.

II. Tous les participants sont concernés par ce maintien et non le seul animateur en titre. Tous devraient y collaborer plus ou moins et partager du moins une partie des rôles COM impliqués, si ce n'est les réaliser entièrement par moment.

III. En effet, toute rencontre dirigée vers un but commun et reconnu peut connaître des instants critiques, surtout dans un jeu complexe. Les interactions discordantes et les transgressions, en particulier celles qui atteignent les activités de gestion, entraînent des effets de dé-construction dangereux. Lorsqu'elles sont accomplies par l'animateur lui-même, elles mettent encore plus en péril la stabilité et la définition de la configuration rituelle.

Dans ces conditions la poursuite du jeu implique la reprise de l'animation par un ou plusieurs participants, y compris dans ses dimensions de rappel à l'ordre.

IV. Un participant attaqué et offensé semble disposer par accord tacite non seulement d'un droit de réponse mais aussi de co-gestion ou même de gestion de l'échange réparateur et d'initiative dans le choix des interventions directrices pour la construction discursive à venir.

V. Corrélativement, un participant dont les discordances sont dé-constructrices et offensantes a le choix de se corriger pour rentrer dans

le jeu ou du moins de laisser faire par d'autres (animateur, participant concerné par l'attaque...) les corrections nécessaires.

S'il persiste "à ses risques et périls", il peut s'exclure lui-même. Si les corrections ne sont pas accomplies, le jeu peut dégénérer.

(Recebido em 08/11/93 - Aceito em 18/05/94)

NOTES

- * Communication présentée au colloque "Analyse des interactions"- Groupe de Recherche de la Parole (G.R.A.L.) - Aix-en-Provence - octobre 1991.
L'objet d'analyse "Apostrophes" est une émission littéraire qui connut un grand succès dans les années 1970-1980. Chaque vendredi soir, son animateur, Bernard Pivot, invitait des auteurs à parler de leurs livres, qui illustraient un même thème (l'amour, le fanatisme, la révolution française, etc). Les divers auteurs formaient un cercle autour de B. Pivot.
- ¹ Haviland et Clark (1974) et Clark (1977) avaient proposé avec le "given-new contract" une conception régulatoire de la communication très proche de celle-ci.
 - ² Par définition un contrat est toujours spécifique puisque il doit engendrer un type de jeu donné pour lequel dans une classe de contextes, les règles qu'il permet de formuler, ont une valeur normative locale.
 - ³ Certains débats se révèlent plus complexes car ils répartissent ces fonctions sur plusieurs participants: l'invitant pouvant déléguer une grande partie de la réalisation effective de la gestion à des animateurs secondaires, en ne gardant qu'un rôle de garant (méta-animateur ou anchor-man).
 - ⁴ La présence d'un public sur le plateau ou dans la salle ne change pas fondamentalement le dispositif. Il fait aussi partie du "spectacle", il le contextualise.
 - ⁵ Du point de vue cognitif, toutes ces dimensions paraissent, liées au maintien de l'attention du téléspectateur.
 - ⁶ D. Hymes (1974) avait proposé la notion de *key* ou *mode* en un sens très proche mais plus restrictif dans son extension. Goffman, comme le souligne H. Parret (1990:64) parlait déjà de *style des jeux* (style of play).
 - ⁷ Le statut social externe (la notoriété antérieure) est ici un élément sans doute important ou du moins le potentiel statutaire (jeune chercheur, jeune-nouvel homme politique, scientifique, artiste...) mais rien n'exclut qu'un sujet social très ordinaire, témoin ou acteur de faits notables, puisse dans d'autres rituels devenir objet d'individuation.
 - ⁸ cité par H. Parret, 1990: 64.
 - ⁹ Une contre exemple confirmera bien la règle. L'on songe aux négociations qui ont abouti au "rituel" minutieux des "face à face" des dernières campagnes

présidentielles à la télévision. Le politique en ce cas l'a emporté mais l'on peut considérer qu'il était la structure instituante véritable de par la loi. En outre il est clair qu'en construisant des règles très contraignantes pour la mise en scène visuelle, le temps de échanges et la répartition des rôles communicationnels, il a tenté de rendre le jeu beaucoup moins complexe. Ceci était nécessaire dès que l'on ne voulait plus s'en remettre au "bon pouvoir" des animateurs de télévision et sortir du contrat spectaculaire du "face à face" télévisuel.

- 10 On préférera les termes de concordance vs discordance, proposés par A Croll et P. Charaudeau à la suite des travaux du C.A.D. sur les débats télévisuels, plutôt que le maintien de la notion de polémique (Vs ?) dont l'usage littéraire et philosophique très large ne facilite pas une définition opérationnelle consensuelle.
- 11 Document interne de travail du CAD.
- 12 Cf. in Connexions N° 57 Juin 1991 "Les enjeux psycho-socio-langagiers interactionnels dans l'échange" de France Duval et notre contribution "L'interaction et ses modèles".
- 13 Comment l'expliquer? Pivot veut à première vue apparaître vainqueur d'une confrontation aux yeux de son public. Il actualise une compétence d'expert de la langue qui lui donnerait un droit à la parole dans ce débat. Il construit une place-position nouvelle incompatible avec "Apostrophes" mais non avec le championnat du monde de l'orthographe!
- 14 L'émission "Fabriques de Cancres?" (2 mars 1984), exceptionnelle dans sa construction, le fût aussi dans son animation très peu développée. La violence des échanges et la rareté des co-constructions discursives réussies en sont sans doute les effets.

ANEXO: LES CONSTITUANTS DE LA SÉQUENCE

- AD F1 : donc pour la sélection il faut pouvoir sélectionner
- AD F2 : alors je me demande quand E dit qu'il est soucieux de la qualité littéraire
- AS A1 : je m'excuse M. F
- AD A2 : je vous arrête une seconde
- AD A1 : j'ai lu aussi votre copie qui est tout à fait remarquable
- AS A2 : parce que vous écrivez très bien
- AD1 A3 : mais tout de même page 206 vous dites: la grammaire ce n'est plus ce qu'elle était hélas on ne l'apprend plus parce qu'on a eu diverses méthodes
- AD A4 : et puis je lis ça sous votre plume:
- AS A5 : et vous êtes agrégé de lettres classiques
- I2 F1 : j'ai dis ça des cours de français
- AD' A4' : "les différentes conceptions de la langue qui se sont succédées" é,

- c, s.
- I3 A6 : et dites vous savez pas que succédé c'est invariable hein?
- AD F2 : a a...a a...a a.....avec qui? avec qui?
- AS B1 : rassurez-vous
- AD B2 : il y a une faute de grec dans mon livre
- AD A7 : eh à l'attention de F eh eh
- I2 F3 : oui oui oui
- AD C1 : il y a des fautes d'orthographe dans les cinq livres sur le plateau
- I2 F4 : oui
- I3 A8 : oui mais ça c'est pas une faute d'orthographe
- AD E1 : mais non heu non mais y a d'autres F nous parle beaucoup de mec si
- I2 A9 : ah
- AD X1 : eh non ça c'est autre chose
- AS X2 : je crois qu'il a droit d'utiliser les mots qu'il veut
- I4 E2 : oui mais le problème quand même
- AD A10 : non non ça m'amusaient simplement
- AS A11 : je relevais les mots dans une phrase sur la grammaire dans une page justement sur la grammaire où tout d'un coup vous ne respectez pas
- AD A12 : je la prends pas en compte hein je la prends pas en compte
- I2 B3 : c'est la démonstration du mal que nous dénonçons
- I3 F5 : c'est la forme manuscrite
- AD A13 : mais B a raison d'une certaine manière ça confirme ce que vous voulez dire dans votre livre
- AS A14 : parce que si vous agrégé de lettres classiques vous ne connaissez pas cet accord
- AD A15 : vos élèves n'ont aucune chance de le connaître jamais
- AS A16 : eh si
- AD F6 : oui oui si je le connais je le connais
- AS F7 : rassurez-vous
- AS F8 : d'ailleurs c'est très hésitant sur la question à mon avis c'est très hésitant sur la question d'ailleurs
- AD F9 : bon enfin c'est pas la peine de discuter ce point de grammaire
- I1 F1 : moi ce que je peux dire, non c'est il y a quand même quelque chose, c'est quand on parle de sélection
- AD = acte directeur
- AD1 = suite de l'acte directeur
- AS = acte subordonné
- I = intervention
- I2, I3, I4 = deuxième, troisième, quatrième intervention dans le même échange
- F, A, B, C, E, X = locuteur
- F2 = deuxième tour de parole du locuteur F

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BANGE, P. (1989) Analyse conversationnelle et Théorie psychologique de l'action. IN: *Verbum XII*, 1.
- BERRENDONNER, A. (1990) Avant-propos: Système et interactions. IN A. BERRENDONNER & H. PARRET, *L'Interaction communicative*. Berne: Peter Lang.
- CARON, J. (1983) *Les régulations du discours. Psycholinguistique et pragmatique du langage*. Paris: P.U.F.
- CARSE, J.P. (1988) *Jeux finis, jeux infinis*. Seuil, Paris.
- _____ (1985) Fonctions régulatrices de la parole: une réunion d'internat rééducatif. IN: *Connexions*, 46, Paris: Epi.
- CHABROL, C. (1989) Régulations psycho-socio-langagières dans les interlocutions. IN: *L'Interaction, (ASL)*. Paris: Buscilla.
- _____ (1990) Réguler la construction de l'identité du sujet du discours. IN: A. BERRENDONNER et H. PERRET (éds.) *L'Interaction communicative*, Berne: Peter Lang
- _____ & O. CAMUS-MALAVERGNE (1989) Coopération et analyse de conversation. IN: *Connexions*, 53, Paris: Epi.
- _____ (1991) L'interaction et ses modèles. IN: *Connexions*, 57, Erès, Paris.
- CHARAUDEAU, P. (1983) *Langage et discours. Eléments de sémiolinguistique*. Paris: Hachette.
- _____ (1989a) Le dispositif socio-communicatif des échanges langagiers. IN: *Verbum XII*, 1, Nancy.
- _____ (1989b) La conversation entre le situationnel et le linguistique. IN: *Connexions*, 53: 9-22.
- COSNIER, J. & C. KERBRAT-ORECCHIONI (éds.) (1987) *Décrire la conversation*. Lyon: P.U.L.
- DUVAL, F. (1991) Les enjeux psycho-socio-langagiers interactionnels dans l'échange. IN: *Connexions*, 57, Erès, Paris.
- GHIGLIONE, R. et al. (1986) *L'homme communicant*. Paris: A. Colin.
- GUMPERZ, J. J. (1982) Discourse strategies. IN: *Studies in interactional sociolinguistics I*, Cambridge: C.U.P.
- HAVILAND, S.E. & H. H. CLARK (1974) What's new? acquiring new information as a process in comprehension. IN: *Journal of Verbal Learning and Verbal Behavior*, 13:512-521.

- HYMES, D. H. (1974) *Foundations in sociolinguistics: an ethnographic approach*. Philadelphie: University of Pennsylvania Press.
- PARRET, H. La rationalité stratégique. IN: *Interaction communicative*. pp. 47-70. Lang, Berne.
- ROULET, E. et al. (1985) *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne: Francfort s/Main: Peter Lang.
- SALINS, G. de & LAEMMEL, L. (1989) Une approche chronotaxique de l'interaction dans l'étude d'un genre discursif: Apostrophes. IN: *Connexions*, 57. Erès, Paris.
- SBISA, M. (1990) L'interaction sans fondement. IN: A. BERRENDONNER et H. PARRET (eds) *L'Interaction communicative*, pp. 71-88. Lang, Berne.
- SEARLE, J. R. (1972) (td. fç.) *Les actes de langage*. Hermann, Paris.
- SPERBER & WILSON (1986) *Relevance: communication and cognition*. Oxford Blackwell.